GE_GERICHTE ATAS/249/2015 vom 7. Oktober 2007

GE Cour de justice, 2007-10-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_249_2015

FR: GE_GERICHTE ATAS/249/2015 du 7 octobre 2007

IT: GE_GERICHTE ATAS/249/2015 del 7 ottobre 2007

Erwägungen

E. 16

Formuler un pronostic global.

E. 17

Toute remarque utile et proposition de l'expert. 3. Commet à ces fins le Dr C_____ ; 4. Invite l'expert à faire une appréciation consensuelle du cas s'agissant de toutes les problématiques ayant des interférences entre-elles, notamment l'appréciation de la capacité de travail résiduelle. 5. Invite l'expert à déposer à sa meilleure convenance un rapport en trois exemplaires à la chambre de céans ; 6. Réserve le fond.

La greffière

Florence SCHMUTZ

Le Président suppléant

Giuseppe DONATIELLO

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.